

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-13-139

OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES DE LA CC2R
PROGRAMME 2022 - LOT N°9
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à DELFARIEL Eric),.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Jean Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D1-13-139**OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉCOLES DE LA CC2R****PROGRAMME 2022 - LOT N°9****AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

La Communauté de Communes a lancé une consultation relative au programme de travaux dans les écoles pour l'année 2022, par voie de procédure adaptée ouverte, soumises aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le bureau communautaire du 23 mai 2022 a attribué les lots 5 à 27, les lots 1 à 4 et 22 ont été déclarés sans suite.

Le lot 9 relatif à des travaux d'isolation thermique par l'extérieur pour l'école de Castelsagrat, a été notifié le 05 juillet 2022 à l'entreprise SARL CAVANIE FACADE pour un montant estimatif de 114 912,00€ HT.

La Commission des Plis s'est tenue le 16 novembre 2023 pour se prononcer sur l'avenant 1.

Cet avenant porte sur une modification des prestations.

En effet, suite à une visite sur site avec l'ABF (architecte des bâtiments de France), ce dernier a préconisé d'effectuer un entourage des menuiseries de 20cm, de marquer à l'enduit lisse les bandeaux d'angle de murs et de poser une couvertine sur la périphérie du bâtiment.

Ces travaux impliquent une isolation de 20mm inférieure dans les tableaux de menuiserie.

De plus, pour une parfaite harmonie du préau avec l'école, il est préconisé de refaire l'enduit sur les murs du préau puisque les enduits existants se détachent du support, une peinture n'est donc pas envisageable.

Cet avenant a pour objet l'ajout des prix supplémentaires ci-dessous au Bordereau des Prix Unitaires initial :

Prestations en plus-value :

- finition sur mur préau : 56,00€ le mètre carré. 91 m², soit 5 096,00€ HT,
- entourage des fenêtres : 88,00€ l'unité. 86 unités, soit 7 568,00€ HT,
- bandeaux d'angle de murs : 88,00€ le mètre linéaire. 25 ml, soit 2 200,00€ HT,
- couvertines sous les avants toits : 52,00€ le mètre linéaire. 133 ml, soit 6 916,00€ HT.

Soit un montant total de 21 780,00€ HT

Prestation en moins-value :

- moins-value pour fenêtres haut non isolées : - 2 380,00€ le forfait. 1 forfait, soit 2 380,00€ HT

Soit un montant total de 2 380,00€ HT

AR Prefecture

082-248200016-20231127-2023D1_1_3_139-DE
Reçu le 04/12/2023

Par conséquent, l'ajustement des prestations conduit à une plus-value de 19 400,00€ HT et implique un allongement des délais de réalisation de deux semaines.

Montant initial du marché en euros HT	Augmentation en euros HT	Variation en % par rapport au montant du marché initial
114 912,00€	19 400,00€	16,88 % (arrondie)

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant 1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant 1 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférent.

Fait à Valence d'Agen, le 27 novembre 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de POMMEVIC



Jean Paul DELACHOUX

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET